

11 MARS 2020

— Délégation Départementale de la Vienne

Pôle santé publique et environnementale

Dossier suivi par : Patrick Jarry

Téléphone : 05 49 44 68 81

— Fax : 05 49 44 28 36

— Courriel : patrick.jarry@ars.sante.fr

— Courriel service : ars-DD86-sante-environnement@ars.sante.fr

**DDT 86 – Service Habitat, Urbanisme et Territoire
Unité Expertise & Application du Droit des Sols
20, rue de La Providence**

86020 POITIERS CEDEX

— Poitiers, le 4 MAR. 2019

— Nos réf. : 20PJ235URB036

— P.J. : 1 CD en retour

Objet : PC 086 235 20 A0001. Construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.
SASU TOTAL QUADRAN – « La Rayonnaire » – SAINT-MAURICE-LA-CLOUERE.

En réponse à votre demande d'avis du 14 février dernier concernant l'affaire citée en objet, j'ai l'honneur de vous retourner le dossier en vous faisant savoir que je donne un avis favorable à ce projet, dont les enjeux sanitaires restent cependant relativement réduits (situation hors périmètre de protection de captage d'eau potable et voisinage d'habitations éloigné – >300m).

Pour le Directeur Général,
Par délégation, l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,


Yves COTTET